



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 131302

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations des sages-femmes. Les étudiants et les professionnels sages-femmes sollicitent la reconnaissance de leur profession, notamment à travers l'intégration de leur formation à l'université, et par la création d'un statut hospitalo-universitaire de sages-femmes enseignantes, qui permettrait à la fois l'exercice clinique et les fonctions universitaires. Des réunions de concertation ont été organisées par le Gouvernement depuis l'été 2011 avec les organisations syndicales et l'Ordre national des sages-femmes pour envisager les évolutions de la filière maïeutique. Il lui demande de le tenir informé de l'état d'avancement des travaux sur l'universitarisation des études de sage-femme, et de lui indiquer dans quels délais cette réforme pourra être effective.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131302

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2539

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)